

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation :
03 mars 2026

Date d'affichage :
03 mars 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGARDEAU**

Séance du 11 Mars 2026

L'An deux mille vingt-six, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Élisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Serge SAUVAGERE (arrivé à 19h30), Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES (arrivée à 19h45), Céline PARIS (arrivée à 19h45), Clémence HARNIST, Justin SAFFROY,

Absents excusés : Dominique MOREL, Romain BELIGAT,

Secrétaire de séance : Pascal BARBERET

Prix de vente des terrains du lotissement du Clos Saint Jean- Délibération n° 2026-07

Le Maire rappelle la création du lotissement du Clos Saint Jean, le projet prévoit 14 lots à bâtir d'une surface comprise entre 511 m² et 670 m². Les travaux de viabilisation du lotissement Clos Saint Jean sont achevés. Lors du conseil municipal du 07 février 2024, le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation a été fixé à 100 € le m² TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2022-01 du 20 janvier 2022 portant création d'un budget annexe Lotissement « Le Clos de Saint Jean » ;

Vu la délibération 2024-02 du 07 février 2024 déterminant le prix de vente des terrains à bâtir pour le lotissement du Clos Saint Jean;

Considérant la conjoncture économique actuelle ;

Considérant le prix de revient de l'opération mentionné ci-dessus ;

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer à nouveau sur le prix de vente des lots.

Le conseil municipal, après délibération, avec **8 voix pour et 4 abstentions**.

- **DECIDE** de vendre les lots au prix de 90 € le m² T.T.C

- **AUTORISE** le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.



Le Maire,

Pascal BARBERET